



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Bourgogne-Franche-Comté**

Publication de la liste des organisations professionnelles les plus représentatives de la forêt privée admises à prendre part à l'élection des conseillers du Centre régional de la propriété forestière de Bourgogne-Franche-Comté par le collège des organisations professionnelles et nombre de voix attribuées à chacune d'elles.

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Monsieur Fabien SUDRY, Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de la Côte d'Or,

VU les articles L.321-7 à L321-10 et R.321-43 à R.321-72 du Code forestier,

VU l'arrêté du 22 avril 2022 fixant les dates et les modalités des élections 2023 des conseillers des CRPF.

~~~~~  
Le collège régional des organisations professionnelles admises à prendre part à l'élection des conseillers du Centre régional de la propriété forestière de Bourgogne-Franche-Comté, et le nombre de voix attribuées à chacune d'elles, est fixé conformément au tableau ci-annexé.

L'affichage est réalisé dans les lieux suivants :

- au siège du Centre régional de la propriété forestière de Bourgogne et de Franche-Comté ;
- au siège de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté.

Les réclamations contre l'établissement de la liste électorale peuvent être formées par les organisations professionnelles ayant déposé une demande d'inscription, ou par tout adhérent de l'une d'elles, auprès du Préfet de Région dans les cinq jours suivant l'affichage de cette liste.

Fait à Dijon, le 14 octobre 2022

Fait à Dijon le 20/10/22

Pour le Préfet et par délégation,  
La directrice régionale

## ANNEXE

### PREFECTURE DE LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Service régional de la forêt et du bois

### ELECTION EN 2023 DES CONSEILLERS DU CRPF DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE PAR LE COLLEGE REGIONAL DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

#### LISTE DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ADMISES A PRENDRE PART A L'ELECTION ET NOMBRE DE VOIX ATTRIBUEES A CHACUNE D'ELLES

|                                                         | <b>N</b>                                              | <b>S</b>                                                     | <b>V =</b><br><b>1 + (N/10) + (S/1000)</b><br><small>(article R.321-64 du code forestier)</small> |
|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                         | Nombre d'adhérents ayant payé leur cotisation en 2021 | Somme en ha des surfaces boisées appartenant à ces adhérents | Nombre de voix attribuées à l'organisation (arrondi à l'entier le plus proche)                    |
| FORESTIERS PRIVES DE <b>COTE D'OR</b>                   | 445                                                   | 48 390,05                                                    | <b>94</b>                                                                                         |
| SYNDICAT DES SYLVICULTEURS <b>NIVERNAIS</b>             | 659                                                   | 53 249                                                       | <b>120</b>                                                                                        |
| SYNDICAT DES FORESTIERS PRIVES DE <b>SAONE ET LOIRE</b> | 888                                                   | 50 406,89                                                    | <b>140</b>                                                                                        |
| SYNDICAT DES FORESTIERS PRIVES DE <b>L'YONNE</b>        | 537                                                   | 34 323                                                       | <b>89</b>                                                                                         |
| FORESTIERS PRIVES DE <b>FRANCHE-COMTE</b>               | 2 100                                                 | 65 067                                                       | <b>276</b>                                                                                        |